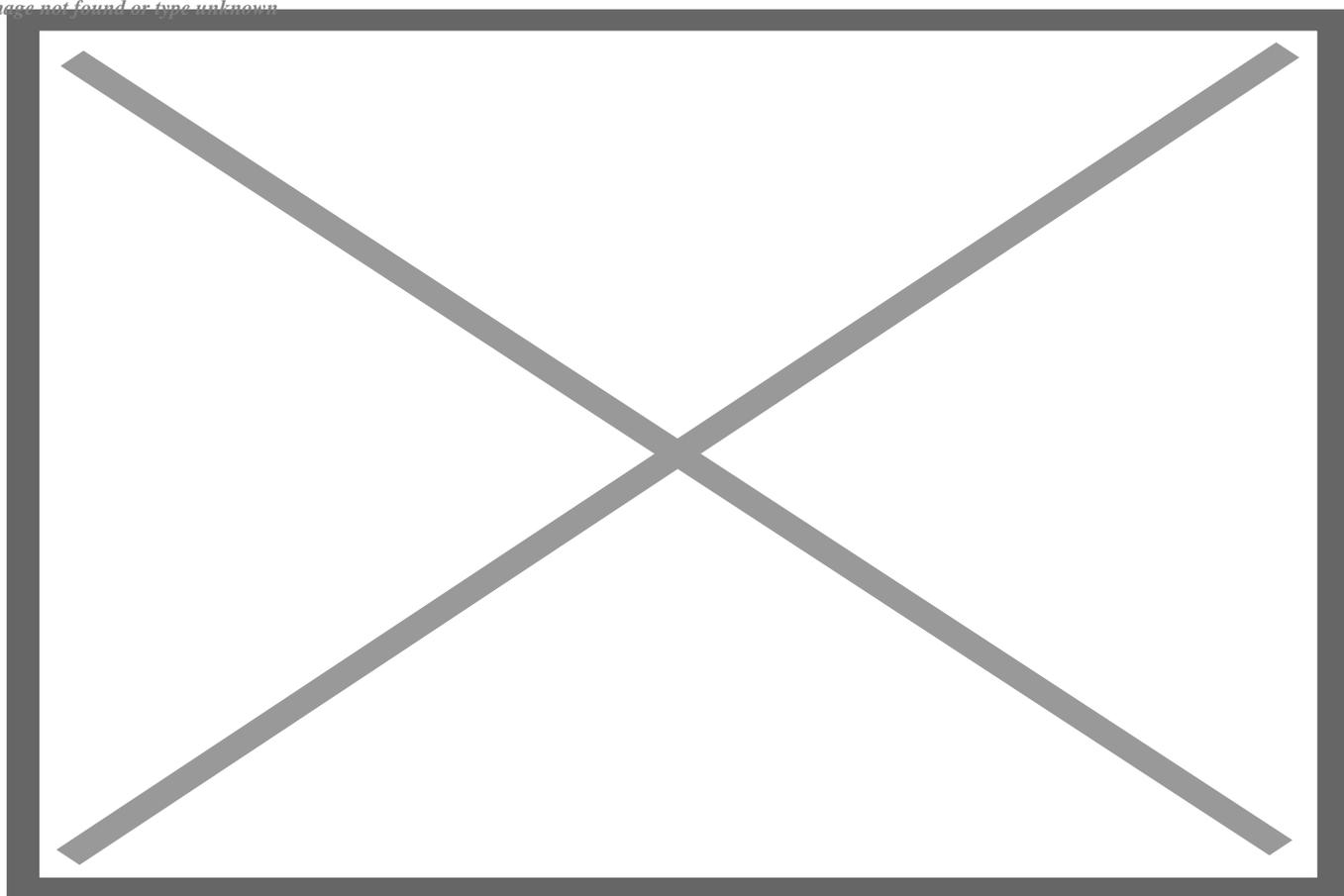


Le président cubain participe à l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de Villa Clara (+ Photos)

Image not found or type unknown



La Havane, 28 mai (RHC) Le président cubain Miguel Díaz-Canel participe à l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de Villa Clara, un processus qui se déroule conformément à la Constitution et à la Loi électorale de Cuba.

La loi électorale cubaine -numéro 127 du 13 juillet 2019-, établit que les deux postes sont élus par les délégués aux assemblées municipales du Pouvoir Populaire, sur proposition du Président de la République, pour une période de cinq ans.

L'acte de vote des délégués de Santa Clara, la municipalité pour laquelle Díaz-Canel Bermúdez est député au Parlement cubain, a été dirigé par le président du Conseil électoral de ce territoire et un député nommé par le Conseil d'État, qui ont présenté les candidatures d'Alberto López Díaz et Milaxy Yanet Sánchez Armas, pour les postes de gouverneur et de vice-gouverneur, respectivement.

Le président @DiazCanelB se trouve déjà à l'@UCLVCU où les délégués de l'assemblée municipale du Pouvoir populaire de Santa Clara se réunissent pour exercer le vote libre, égal, direct et secret sur les candidatures aux postes de gouverneur et vice-gouverneur de la province.#Cuba
pic.twitter.com/pUSeT6PoD5

- Présidence Cuba (@PresidenciaCuba) 28 mai 2023

Selon la loi électorale, le chef de l'État a la prérogative de proposer aux délégués des assemblées municipales du Pouvoir populaire de chaque province, les candidats à l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur de la province par un vote libre, égal, direct et secret.

Elle établit également, comme conditions préalables inévitables, que les candidats au poste de gouverneur ou de vice-gouverneur doivent être nés à Cuba, n'avoir aucune autre nationalité, être âgés d'au moins 30 ans, résider dans la province et jouir pleinement de leurs droits civils et politiques.

Le gouverneur est, quant à lui, le plus haut fonctionnaire exécutif et administratif de sa province ; il organise et dirige donc l'administration provinciale.

Dans le cadre de cette responsabilité, il doit rendre compte à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, au Conseil d'État, au Conseil des ministres et au Conseil provincial.

Photo : Freddy Pérez Cabrera

Photo : Freddy Pérez Cabrera

(Source : Granma).

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/323957-le-president-cubain-participe-a-lelection-du-gouverneur-et-du-vice-gouverneur-de-villa-clara-photos>



Radio Habana Cuba